

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **lundi 3 octobre 2016** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences : Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19h30

2016-10-273 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

Points ajoutés :

7.1 Octroi de contrat – nettoyage des puisards 2016.

7.2 Nomination d'un 3^e membre sur le comité intermunicipal d'incendie.

ADOPTÉE

2016-10-274 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016, tel que modifié aux résolutions suivantes :

2016-09-270, le 3e paragraphe est remplacé par le suivant : Considérant que les constats d'infraction N12-053, N14-033, N15-057, N16-021, N16-028, N16-030 et N16-031 ont été émis et que des jugements favorables à la Ville ont été rendus dans plusieurs de ces dossiers.

2016-09-271, le 3e paragraphe est remplacé par le suivant : Considérant que les constats d'infraction N12-037, N14-022, N14-034, N15-007, N15-067, N15-072, N15-080, N16-014, N16-020, N16-026 et N16-032 ont été émis et que des jugements favorables à la Ville ont été rendus dans plusieurs de ces dossiers.

ADOPTÉE

2016-10-275 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de septembre 2016, au montant de **59 544,39 \$**.

ADOPTÉE

2016-10-276 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de septembre 2016, au montant de **1 572 089,63 \$**.

ADOPTÉE

2016-10-277 ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS – DÉPÔT

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), les états comparatifs du second semestre de l'année financière 2016.

2016-10-278 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-42 MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement de zonage numéro 437;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement afin d'apporter des changements à certaines de ses dispositions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du Conseil du 13 septembre 2016;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'adopter le second projet de Règlement no **437-42**, modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage no 437.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2016-10-279 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 519-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 519 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE

Bernard Groulx donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no **519-1** modifiant le Règlement no 519 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne.

2016-10-280 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 526 – DÉNEIGEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT PRIVÉES PAR DES ENTREPRENEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no **526** concernant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville.

2016-10-281 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 473-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NO 473

Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no **473-3** modifiant le Règlement no 473 sur les nuisances afin d'y ajouter des dispositions régissant le bruit, notamment celui associé aux travaux de construction.

2016-10-282 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 479-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 479 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 130 600 \$ POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA RUE FOREST

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le Règlement no **479-1** modifiant le Règlement no 479 décrétant un emprunt et une dépense de 130 600 \$ pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'ouverture de la rue Forest, afin de modifier le bassin de taxation et le montant de l'emprunt prévus audit règlement.

2016-10-283 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT – ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a entièrement réalisé l'objet des règlements suivants, selon ce qui y était prévu :

Numéro de règlement	Descriptif	Solde résiduaire
477	Prolongement de l'émissaire marin	647 841 \$
483	Piste multifonctionnelle boulevard St-Joseph Sud	1 134 700 \$
486	Réhabilitation aqueduc Pointe-du-Domaine	355 000 \$
487	Prolongement de la rue Forest	116 300 \$

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2016-10-284 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 436-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 436 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'Y INTÉGRER LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE ET LE NOUVEAU CADRE NORMATIF POUR LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS FORTEMENT RÉTROGRESSIFS

Normand Pigeon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no **436-11** modifiant le Règlement no 436 relatif au Plan d'urbanisme afin d'y intégrer la nouvelle cartographie et le nouveau cadre normatif pour les zones potentiellement exposées aux glissements fortement rétrogressifs.

2016-10-285 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN D'Y INTÉGRER LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE ET LE NOUVEAU CADRE NORMATIF POUR LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS FORTEMENT RÉTROGRESSIFS

Bernard Groulx donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no **437-43** modifiant le Règlement de zonage no 437 afin d'y intégrer la nouvelle cartographie et le nouveau cadre normatif pour les zones potentiellement exposées aux glissements fortement rétrogressifs.

2016-10-286 **AJOUT DE DOCUMENTS À L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NO 523 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 400 000 \$ POUR LE PAIEMENT DE TRAVAUX RELATIFS À LA STABILISATION DU TALUS AUX SECTEURS DE LA RUE SIMONE-DE BEAUVOIR ET DE LA 150^E AVENUE**

Considérant que le 10 mai 2016, le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté le Règlement no 523 intitulé Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 400 000 \$ pour le paiement de travaux relatifs à la stabilisation du talus aux secteurs de la rue Simone-de Beauvoir et de la 150^e avenue;

Considérant que la Ville a transmis ce règlement au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation;

Considérant que le ministère requiert que la Ville adopte une résolution pour joindre à l'Annexe « A » du Règlement no 523 deux documents à titre de complément d'information.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement que soient joints à l'Annexe « A » du **Règlement no 523** les deux documents suivants :

- Rapport de monsieur Stéphane Paradis du MTQ daté du 15 décembre 2015, concernant le risque associé à une zone potentiellement exposée aux glissements fortement rétrogressifs;
- Document intitulé : Détails sur les travaux devant être réalisés afin d'assurer la stabilité du talus dans les secteurs de la rue Simone-de Beauvoir et de la 150^e avenue à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2016-10-287 **RÈGLEMENT NO 436-10 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 436 AFIN D'IDENTIFIER DEUX NOUVEAUX SECTEURS COMME « ZONE POTENTIELLEMENT EXPOSÉE AUX GLISSEMENTS FORTEMENT RÉTROGRESSIFS » – ADOPTION**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement no 436 relatif au Plan d'urbanisme;

Considérant que la Ville a reçu un rapport du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 13 mai 2016, identifiant deux nouvelles zones potentiellement exposées aux glissements fortement rétrogressifs et qu'il y a lieu d'identifier celles-ci au Plan d'urbanisme;

Considérant qu'il y a lieu, par la même occasion, d'identifier trois nouvelles zones avec une affectation de conservation;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du Conseil du 12 juillet 2016;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 septembre 2016;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le Règlement no **436-10** modifiant le Règlement no 436 relatif au Plan d'urbanisme, afin d'identifier deux nouveaux secteurs comme « zone potentiellement exposée aux glissements fortement rétrogressifs ».

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la délivrance d'un certificat de conformité final.

ADOPTÉE

2016-10-288 **RÈGLEMENT NO 515-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 515 AFIN D'AJUSTER CERTAINES DISPOSITIONS – ADOPTION**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement no 515 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement afin d'y ajouter certaines dispositions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du Conseil du 13 septembre 2016;

Considérant qu'une assemblée publique a eu lieu ce jour;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le Règlement no **515-4** modifiant le Règlement no 515 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajuster certaines dispositions.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la délivrance d'un certificat de conformité final.

ADOPTÉE

2016-10-289 **AUTORISATION DE DÉPENSE ET DÉSIGNATION DE MANDATAIRE – AMÉNAGEMENT DE HALTES RIVERAINES**

Considérant qu'il est prévu au budget 2016, l'aménagement de haltes riveraines;

Considérant que le Conseil doit autoriser la dépense pour l'élaboration et la réalisation de plans d'aménagement de certaines de ces haltes;

Considérant que la Ville doit présenter une demande d'autorisation au MDDELCC pour l'aménagement de ces haltes (implantation de constructions dans la bande de protection riveraine).

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement de désigner **Mélissa Arbour-Lasalle**, directrice du service de l'urbanisme, mandataire de la Ville aux fins de la présente demande et de l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-10-290 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2016-36, LOT 5 770 190 (BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite construire une résidence unifamiliale isolée;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond partiellement à certains objectifs du PIIA et critères d'évaluation par le CCU;

Considérant que le CCU a bien étudié la demande d'approbation au PIIA no 2016-36 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande de PIIA no **2016-36**, conditionnellement à ce que le matériau Techno-Bloc de type « Iconic » soit entièrement remplacé par la brique qui sera utilisée pour les 3 autres murs (latéraux et arrière) de couleur « autumn beige », et que la bordure de bois (imitation de bois – déclin d'acier Harry wood torréfié) soit installée sur les 4 façades du bâtiment tel qu'expliqué par le requérant.

ADOPTÉE

2016-10-291 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2016-38, LOT 2 067 798 (33, RUE DE L'ÉGLISE)

Considérant que le requérant souhaite modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal (modification des ouvertures, remplacement du revêtement extérieur);

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le CCU;

Considérant que le CCU a bien étudié la demande d'approbation au PIIA no 2016-38 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande de PIIA no **2016-38**, telle que présentée.

ADOPTÉE

2016-10-292 OCTROI DE CONTRAT – PARC DES HIRONDELLES – STRUCTURE DE JEUX

Considérant que certaines structures de jeux du Parc des Hirondelles doivent être remplacées;

- 115- Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer un contrat à **Équipements récréatifs Jambette inc.** au montant de **20 064,28 \$** plus taxes applicables pour l'acquisition et l'installation d'une structure de jeux au Parc des Hirondelles.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-700-10-740.

ADOPTÉE

2016-10-293 OCTROI DE CONTRAT – PARC DES HIRONDELLES – MOBILIER URBAIN

Considérant que certaines pièces du mobilier urbain du parc des Hirondelles doivent être remplacées;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'octroyer un contrat à **Tessier récréo-parc inc.** au montant de **3 881 \$** plus taxes applicables pour l'acquisition de mobilier urbain pour le parc des Hirondelles.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-700-10-740.

ADOPTÉE

2016-10-294 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES SC2016-02 – FOURNITURE DE DÉCORATIONS LUMINEUSES EXTÉRIEURES

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de décorations lumineuses extérieures;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 septembre dernier;

Considérant que le comité de sélection a procédé à une analyse des offres reçues et a émis une recommandation quant à l'octroi du contrat.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer un contrat à la firme **Leblanc Illuminations Canada inc.** au montant de **43 175,85 \$** plus taxes applicables pour la fourniture de décorations lumineuses extérieures;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-110.

ADOPTÉE

2016-10-295 OCTROI DE SUBVENTION – TRANSPORT SALON DE L'EMPLOI DE VAUDREUIL-SOULANGES 2016

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer une subvention au montant de **500 \$** pour le transport gratuit des chercheurs d'emploi résidant sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges lors de l'événement du **Salon de l'Emploi de Vaudreuil-Soulanges** qui aura lieu le 5 octobre prochain.

Que cette dépense soit financée par le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2016-10-296 **PROCESSUS DE NOMINATION POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (RÉSEAU)**

Considérant qu'en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, les Couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination de 8 élus au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RÉSEAU);

Considérant le consensus métropolitain qui prévoit 4 sièges pour des représentants élus de la Couronne Sud;

Considérant que la Table des préfets et élus de la Couronne Sud recommandait à l'unanimité, lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2016, de diviser la Couronne Sud en deux secteurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, et qu'ils se désignent respectivement 2 représentants;

Considérant qu'un consensus se dégage autour des candidatures de mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie pour le secteur est de la Couronne Sud;

Considérant qu'en vertu de la *Loi*, les municipalités locales des Couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination des candidatures en adoptant une résolution par leur conseil respectif;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'entériner les candidatures suivantes pour les postes de représentants des municipalités de la Couronne Sud au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RÉSEAU) :

- Madame Suzanne Roy, mairesse de la ville de Sainte-Julie
- Madame Diane Lavoie, mairesse de la ville de Beloeil
- Monsieur Donat Serres, maire de la ville de La Prairie
- Monsieur Claude Haineault, maire de la ville de Beauharnois

ADOPTÉE

2016-10-297 **OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE DES PUISARDS 2016**

Considérant que le Service de la Gestion du territoire a procédé à une demande de prix pour le nettoyage des puisards pour l'année 2016.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'octroyer un contrat à **Kelly Sani-Vac inc.** au montant de **15 990,40 \$** plus taxes applicables pour le nettoyage de tous les puisards se trouvant sur le territoire de la Ville pour l'année 2016.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-415-10-545.

ADOPTÉE

2016-10-298 **NOMINATION D'UN 3^E MEMBRE SUR LE COMITÉ INTERMUNICIPAL D'INCENDIE**

Considérant qu'en vertu de la Résolution no 2015-12-333, messieurs les conseillers Normand Pigeon et Daniel Lauzon ont été nommés membres du Comité intermunicipal d'incendie;

Considérant qu'en vertu de la nouvelle Entente relative à la sécurité incendie, la Ville doit nommer un troisième membre sur ce comité.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement de nommer **Bernard Groulx** à titre de membre du Comité intermunicipal d'incendie.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 27 septembre 2016.
- Rapport de la Gestion du Territoire pour le mois de septembre 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-10-299 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever la séance à 20h16.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
